



D\_2022\_172  
RETZ

## DÉCISION du Président Créance d'eau impayée

**Le Président de atlantic'eau,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L.5211-1 et L.5211-10,**

**Vu la délibération du Comité syndical d'atlantic'eau CS\_2020\_30 en date du 25 septembre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,**

**Vu l'arrêté AR\_2020\_20 d'atlantic'eau en date du 4 novembre 2020 définissant la délégation de fonction et de signature à Monsieur Raymond Charbonnier, 3ème Vice-Président, en charge des relations avec les usagers du service,**

**Vu la décision D\_2022\_114 d'atlantic'eau en date du 25 août 2022 par laquelle le Vice-Président d'atlantic'eau confie au Trésor Public le recouvrement de la créance due par l'abonné référencé 0040833115,**

**Considérant le titre 2570/2022 émis par les services d'atlantic'eau le 19 septembre 2022 pour un montant total de 78.04 € se détaillant comme suit :**

- 25.04 € : part distribution de l'eau de la facture n°425220185009 du 12 janvier 2022,
- 53.00 € : pénalité pour frais de relance,

**Considérant l'appel de l'abonné référencé 0040833115, enregistré par les services d'atlantic'eau le 7 décembre 2022, sollicitant des explications sur le titre précité,**

**Considérant que par mail en date du 8 décembre 2022, la Saur informe avoir retrouvé le règlement de 57.19 € en date du 15 février 2022 correspondant à la totalité de la facture précitée,**

### DECIDE

**ARTICLE 1 : D'abandonner le recouvrement de la créance ci-dessous et en conséquence d'annuler le titre 2570/2022 :**

REFERENCE	COMMUNE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
0040833115	MACHECOUL	23.73	1.31	25.04
			Pénalité :	53.00

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

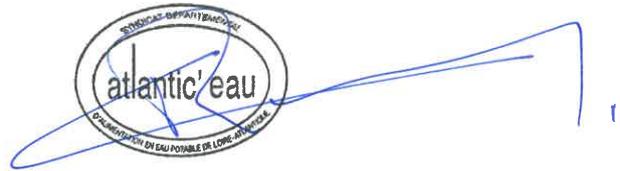
**SLO**

ID : 044-254401094-20221220-D\_2022\_172-AU

Fait à Nantes, le

**20 DEC. 2022**

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président en charge des relations  
avec les usagers du service,  
**Raymond CHARBONNIER**



The signature is a blue ink scribble that starts from the right side of the page and loops back to the left, crossing over the circular logo of Atlantic'eau.



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
  - sa transmission en Préfecture le 21/12/2022
  - de sa publication sur le site [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr) le 21/12/2022
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication